

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quinze octobre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés :** de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de LABAYE Josette à CAMUS Isabelle ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ;

**Absents :** CENCI Antoine ; DEVESA Marie ; LAVERRIERE Magali ; MACHERAT Martial ; PAGNOD Pascale ; SECCO Laëtitia ; VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 16
Représentés : 3
Votants : 19

Délibération n° D2024\_083 – FINANCES

### Attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2024

Les dossiers de demande de subvention, pour 2023, des associations participant à la vie culturelle, sportive, sociale de la Commune ont été étudiés par la Commission « vie associative, loisirs et sports », qui s'est réunie le 09 octobre 2024.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux associations pour 2024

	<i>Subventions attribuées 2023</i>	<b>Attribution 2024</b>
<b>SPORT</b>		
FOOTBALL CLUB	3 500 €	3 500 €
JUDO CLUB	3 500 €	3 500 €
SKI CLUB de VIUZ	3 500 €	3 500 €
TENNIS CLUB	1 000 €	1 000 €
SCHEFFLER BOXING CLUB	2 000 €	3 000 €
AKAN	1 000 €	1 000 €
BASKET CLUB	3 500 €	3 500 €
ATHLETISME MULTISPORTS	2 000 €	2 000 €
VOLLEY ENTRE MOLE ET BRASSES		500 €
GENERATIONS TELEMAR		2 000 €
<b>CULTURE LOISIRS TOURISME</b>		
BIBLIOTHEQUE	9 064 € (2 € / habitant)	9 100 €
LA CECILIENNE	15 000 €	15 000 €

ENTENTE CANINE	800 €	1 000 €
ANAO	500 €	500 €
NACOPA'ART	600 €	600 €
VIUZ EN FETES	4 000 €	4 000 €
NOS BELLES MECANIQUES		500 €
<b>ACTION SOCIALE / ANCIENS COMBATTANTS</b>		
UDC - AFN	500 €	500 €
FNACA	500 €	500 €
DONNEURS DE SANG	800 €	800 €
CLUB 3° AGE " Age d'or"	600 €	600 €
FOYER APAH La Tour	350 €	350 €
<b>EDUCATION</b>		
SOU DES ECOLES <i>Montant par élève</i>	2 500 € fixe + 10 € /enfant	2 500 € fixe + 10 € /enfant
APEL Ecoles Libres <i>Partie fixe</i>	2 500 € fixe + 10 € /enfant de Viuz	2 500 € fixe + 10 € /enfant de Viuz
APEL Apprentissage natation	2 500 €	2 500 €
DAHUT <i>Fonctionnement</i>	25 200 €	25 200 €
<b>DIVERS</b>		
ECOLE DU CHAT	300 €	300 €
HAUT LES CŒURS SOLHANDICEP (ST JEAN)	350 €	350 €
SYNDROME DE WILLIAMS	350 €	350 €
PEGASE	1000 €	1 200 €
DETOURS ET CONTOURS	500 € subvention exceptionnelle	

- DIT que les crédits sont prévus au BP 2024
- Le versement est soumis à la présentation de toutes pièces justificatives et à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens lorsque la réglementation le demande

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance  
Francis GOY



Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 29/10/2024  
Publication en ligne le 31/10/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS

